

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 20 NOVEMBRE 2007

Le gouvernement, réuni ce mardi 20 novembre 2007, a examiné le projet de budget primitif 2008.

Un budget en augmentation

La bonne santé économique de la Nouvelle-Calédonie laisse présager **d'importantes recettes fiscales en 2007** et notamment par le biais des impôts sur les sociétés dans les secteurs du nickel et du bâtiment.

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est donc en augmentation par rapport à l'année complète¹ 2007 (+ 9 %) : 158 milliards dont 112 à répartir entre les collectivités qui ont toutes vu leurs dotations croître.

Ainsi, **les montants reversés aux provinces et aux communes (82,3 milliards) augmentent de 28%** par rapport au BP 2007 (64,3 milliards).

- Ainsi, la province Sud recevra 6,9 milliards de plus qu'en 2007, la province Nord 4,5 milliards et la province des Iles Loyauté 2,5 milliards.
- Quant aux communes, elles percevront 18,6 milliards en tout soit 4 de plus qu'au BP 2007.

Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie s'élève, quant à lui, à 41,6 milliards soit 3,4 % de plus par rapport à l'année 2007 complète¹.

Un budget qui redistribue les fruits de la croissance tout en restant prudent

¹ L'année complète c'est-à-dire budget primitif+budget supplémentaire+décision modificative.

Même si la situation économique actuelle est florissante, plusieurs signes incitent à la prudence au premier titre desquels figure la baisse constante, depuis six mois, des cours du nickel.

Par conséquent, **le BP08 a été élaboré de façon à conjuguer**

- **la prudence** en contenant les dépenses de fonctionnement
- **et une politique dynamique d'investissements** pour faire profiter de la croissance l'ensemble des Calédoniens

Ainsi, **l'intégralité des dépenses augmente très modérément :**

- ❖ les dépenses de fonctionnement ont été limitées (-1,92 % par rapport à l'année complète¹ 2007) de façon à pouvoir maintenir un bon niveau de service public tout en échelonnant les projets qui exigent de lourds financements.
- ❖ les dépenses d'investissement ayant été privilégiées, près de 9.7 milliards sont inscrits au budget primitif au total soit 26 % de plus par rapport à l'année complète¹ 2007.

Par ailleurs, la prudence se traduit aussi dans le recours à l'emprunt qui reste identique à celui de 2007. Cet emprunt ne sera, comme les années précédentes, vraisemblablement pas mobilisé.

Un budget plus transparent

Une nouvelle étape dans la réforme des pratiques budgétaires de la Nouvelle-Calédonie a été initiée dans ce budget.

- Elle devrait le rendre plus lisible et modérer à terme la tendance naturelle des dépenses à croître plus vite que les recettes.
- Cette nouvelle étape s'inscrit dans la démarche de démocratie financière, laquelle permettra une meilleure gestion des deniers publics et une amélioration de l'information des élus et des citoyens.

Cette méthode consiste principalement à :

- inscrire l'ensemble des charges dès le BP afin d'éviter au maximum les reports au budget supplémentaire (BS). Le but est d'obtenir une meilleure visibilité et une plus grande sincérité budgétaire.
- n'inscrire que les crédits qui pourront être consommés dans l'année pour éviter que d'importants montants « dorment » dans les directions d'année en année.
- établir une prévision des recettes et des dépenses sur plusieurs années.
- Respecter le ratio masse salariale/recettes réelles de fonctionnement en dessous de la barre des 40 %. Ainsi, seuls 28 postes sur une centaine de demandes seront créés ce qui augmente de seulement 1.7 % les effectifs et de 1.4 % la masse salariale.

Les priorités du budget primitif 2008

Dans le prolongement des actions conduites depuis 2004, le gouvernement s'est attaché à développer prioritairement les objectifs suivants :

- ❖ respecter les engagements de l'Accord de Nouméa
- ❖ affirmer notre spécificité culturelle et préserver notre patrimoine historique et naturel
- ❖ construire une Calédonie plus juste et plus solidaire
- ❖ former pour développer la compétence locale
- ❖ investir pour l'avenir.

Les priorités du budget 2008

1- Respect des engagements de l'Accord de Nouméa

- **Vivre ensemble** : poursuite du chantier des signes identitaires lancé en 2007 (20 MF²) piloté, dans le cadre d'une démarche participative, par un comité de pilotage réunissant les diverses communautés et sensibilités politiques de la Nouvelle-Calédonie. Le concours ouvert à tous les résidents pour la conception d'une devise, du graphisme des billets de banque et de l'hymne sera clôturé en février 2008.
- **Reconnaître l'identité kanak** :
 - Recrutement et formation de 16 officiers publics coutumiers (si la création de ce corps approuvé en octobre par le gouvernement est votée par le Congrès) pour remplacer les gendarmes dès septembre 2008 dans l'établissement et la conservation des actes coutumiers.
 - Fonctionnement de l'Académie des langues kanak 40 MF et 10 MF pour l'organisation du salon de l'oralité.
 - Création d'un fonds de garantie en terres coutumières (25 MF)

2 - Exprimer notre spécificité culturelle et préserver notre patrimoine historique et naturel

- **Connaître notre histoire et préserver notre patrimoine** :
 - création de l'institut d'archéologie (40 MF)
 - restauration du bâtiment de l'ancienne douane occupé actuellement par la direction des affaires économiques (DAE) (45 MF sur un coût total de 60 MF).
- **Exprimer nos talents contemporains** par de nombreuses interventions culturelles visant :
 - L'aide aux créateurs musicaux locaux à exporter leurs œuvres par la création d'une association dénommée *Le Pôle d'Exportation de la*

Musique et des Arts de Nouvelle-Calédonie (POEMNC) qui intervient dans la continuité des Premières Rencontres Internationales des Créateurs Musicaux, initiées par la Nouvelle-Calédonie et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) en 2007 (17 MF).

- Le développement artistique et culturel dans le sens du rééquilibrage par la participation au financement
 - du conservatoire de musique,
 - de la construction du complexe culturel de Koné
 - de la construction de l'école de musique de Koumac (36 MF)
 - de l'école d'art de Koné (35 MF sur un coût totale de 135 MF).
 - L'inscription de l'action culturelle de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement insulaire notamment à travers la participera des artistes calédoniens au prochain Festival des arts du Pacifique aux îles Samoa Américaines en 2008 (29 MF).

- **Préserver l'environnement et les générations futures :**
 - achat d'un nouveau navire pour la marine marchande afin de poursuivre les missions scientifiques de préparation de l'inscription des récifs coralliens remarquables de la Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco (13 MF),
 - augmentation croissante des efforts visant la lutte contre les feux de brousse ainsi que le contrôle et l'amélioration la qualité de l'eau, de l'air.

3- Construire une Calédonie plus juste et plus solidaire

- **Renforcer les droits des personnes en situation de handicap :**
 - mise en place d'une couverture adaptée de la dépendance et du handicap financée grâce au maintien de la TSS (taxe de solidarité sur les services) à 5% à partir du premier janvier 2008 afin de permettre la mobilisation de 1 milliard de francs chaque année.

→ La TSS est passée de 4 à 5 % en 2006 pour améliorer les recettes de la Cafat. Ce taux devait être revu au 31 décembre 2007. Le gouvernement a donc approuvé, ce 20 novembre, le maintien à 5 % afin de pouvoir consacrer un milliard au financement de la prise en charge de la dépendance et des autres mesures évoquées lors des Etats généraux du handicap du 10 novembre dernier.
 - Poursuite des importants projets déjà engagés :
 - la construction d'une *maison de l'enfance polyhandicapée* (135 MF en 2008), qui devrait accueillir une quarantaine d'enfants à partir de 2011,

- la participation au financement des *auxiliaires de vie scolaire* (42 MF) ainsi que de leur formation prévue pour une cinquantaine d'entre eux en 2008(20 MF).
- **Poursuivre la solidarité envers les plus démunis :**
 - Financement de deux dispositifs d'aide :
 - *les allocations familiales de solidarité*, mises en place en 2005 : 1.8 milliard de prestations sont versées chaque année ;
 - *l'aide au logement* créée en 2007 : 280 MF de participation de la Nouvelle-Calédonie en 2008.
 - Poursuite de la lutte contre la cherté de la vie notamment par la subvention à l'écopain (140 MF), qui permet de proposer aux consommateurs un pain de 500g à 130 F, c'est-à-dire 25% moins cher que le prix de la baguette.
 - Un train de nouvelles mesures sont à l'étude et devraient être annoncées lors de la prononciation du discours de politique générale.
- **Garantir et améliorer le système de santé pour tous**
 - Pérennisation des comptes sociaux de façon à assurer à l'ensemble des Calédoniens, actuellement et pour l'avenir, une protection sociale de bonne qualité. Sont donc soutenus :
 - *la branche vieillesse gérée par la CAFAT* :
 - 730 MF pour pérenniser les minima de retraite. Parallèlement, la réforme structurelle globale du régime se poursuit.
 - Près d'1,3 milliard de TSS affectée pour compenser les abattements de cotisations (gens de maison, secteur agricole et hôtellerie hors Nouméa).
 - *le RUAMM* qui bénéficie de la majeure partie de la TSS affectée à la CAFAT et d'une avance de trésorerie transformée progressivement en subvention (150 MF annuel sur un montant total de 1,5 milliard).
 - Favoriser l'amélioration de la santé :
 - *la protection contre le risque amiante* est une priorité et comme annoncé par Sylvie ROBINEAU, une enveloppe de 100 MF est prévue en 2008 dont 70 MF sont inscrits au budget primitif pour financer les actions de prévention contre le risque amiante.
 - *le soutien direct aux établissements hospitaliers et sanitaires* pour 720,3 MF (l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales, le centre Raoul Follereau, l'Institut Pasteur)

- Prévention

- de l'insécurité routière :
 - poursuite des campagnes de communication (20 MF),
 - réalisation d'un centre d'éducation routière à Koumac (14 MF)
- de l'insécurité liée à la délinquance des mineurs par diverses mesures de protection judiciaire (544 MF) ainsi que la poursuite des constructions de structures d'hébergement afin de permettre l'application des décisions de justice :
 - La construction du foyer de Païta (70 MF) pour une ouverture prévue mi-2009.
 - Le complément d'hébergement du Foyer d'accueil d'urgence et d'orientation (FAUO) de Nouville accueillera douze mineurs à partir du 2^e trimestre 2008 (3 MF).
 - Le foyer d'actions éducatives de Nouville ouvrira ses portes au 2^e semestre 2008 (7 MF pour l'acquisition de nouveaux mobiliers).

4- Former pour développer la compétence locale

- Dans l'enseignement :

- Conception d'outils à la suite de la mise en place des nouveaux programmes à la rentrée 2006 en primaire (12 MF)
- un soutien à l'enseignement privé avec un total de 349 MF de subventions.
- Attribution de 25 bourses d'affectation spéciale
- Subvention à l'UNC (Université de NC) pour soutenir certaines filières (20 MF) et participer à la création du campus (44,2 MF).
- participation aux côtés de l'Etat et de la Province sud à la création d'un Master HEC en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée 2009 (55 MF).

- Formation professionnelle

- près de 3,7 milliards hors investissement sont consacrés à compléter le dispositif d'accès aux formations, d'aide individualisée, effort envers le public peu ou pas qualifié.
- près de 540 MF permettront de poursuivre les constructions ou rénovation de centres de formation sur l'ensemble de la NC grâce à l'appui financier de l'Union européenne via le IX^{ème} FED :
 - construction du centre de formation professionnelle de la Province des îles loyauté à Wé,
 - extension du centre de formation professionnelle Anselmo TIAHI de Touho (100 MF),
 - extension du centre de formation des apprentis de la Chambre de métiers et de l'artisanat à Nouville,
 - réalisation d'un plateau technique du bâtiment à Koné (215 MF).

5- Investir pour l'avenir

La Nouvelle-Calédonie est un acteur déterminant du développement économique par la politique d'incitation fiscale ou douanière qu'elle met en place.

- **Accompagner l'initiative privée par :**
 - Un nouveau dispositif de défiscalisation
 - Des mesures fiscales de soutien aux grands projets métallurgiques et industriels
 - La participation au financement de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) (85 MF de participation aux charges de fonctionnement et 25 MF au profit de l'Ecole de gestion et de commerce-EGC).

- **Assurer un développement harmonieux et concerté de la Nouvelle-Calédonie :**
 - Mise en place d'un service de la Nouvelle-Calédonie qui va élaborer le schéma d'aménagement et de développement prévu par la loi organique.
 - Poursuite de l'élaboration d'un schéma des transports terrestres publics de la Grande terre (mise en place d'un syndicat mixte chargé de gérer le futur réseau avec la participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 80 MF).
 - Conception d'un schéma électrique comprenant la création d'un observatoire de l'énergie (8 MF) et audit du réseau de transport électrique (8 MF)

- **Contribuer à améliorer le dialogue social :** un crédit de 60 millions permettra d'élargir la participation au delà du groupe des 35 premiers auditeurs, responsables des syndicats d'employeurs et de salariés aux sessions du dialogue social.

- **Soutenir les activités agricoles d'élevage et de pêche** par diverses mesures (1,3 milliard) ainsi que par :
 - un soutien direct aux filières
 - Erpa (Etablissement de régulation des prix agricoles) (350 MF)
 - aide à l'énergie (130 MF)
 - prime à la vache allaitante mise en place en 2007 (300 MF)
 - une meilleure gestion de la ressource en eau (138 MF)
 - la construction du futur complexe de protection zoo et phytosanitaire de Païta qui regroupera la quarantaine animalière, les laboratoires et certains départements de la DAVAR (Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et

rurales) ainsi qu'une quarantaine végétale créée à cette occasion. (373 MF pour un coût total de près de 2,5 milliards).

- **Engager de lourds investissements** dans tous les secteurs d'intervention de la Nouvelle-Calédonie avec :
 - le Médipôle de Koutio, dont les travaux doivent débiter courant 2009 pour une ouverture prévue en 2012 (1,8 milliard)
 - la participation de la Nouvelle-Calédonie à la construction du nouvel aéroport de la Tontouta (800 MF depuis 2005 dont 200 MF au BP 2008 + 750 millions au BS 2008),
 - la réfection des pistes et les aménagements liés à la mise en service des ATR 72 à Magenta et Lifou (210 MF)
 - un programme routier (rénovation, amélioration, construction) (1,2 milliard)

- **La préparation des Jeux du Pacifique de 2011** qui nécessitent la construction ou la rénovation de plus de 25 équipements sportifs sur l'ensemble de la NC. Le montant total des investissements engagés par l'ensemble des collectivités s'élèverait approximativement à près de 5.8 milliards (hors village des jeux dont l'instruction se poursuit au niveau des partenaires concernés).

→ **Au BP 08 :**

- 889 MF pour lancer les études définitives ou les travaux
- 250 MF de subvention au comité organisateur
- rénovation d'infrastructures de la Nouvelle-Calédonie (Salle omnisport, stade Numa Daly, pôle des lanceurs du Mont-Dore, construction centre d'haltérophilie).

➤ **Conclusion**

Le projet de budget primitif 2008 bénéficie d'une situation économique particulièrement favorable. Celle-ci permet à la Nouvelle-Calédonie de **poursuivre un développement accéléré** dans les domaines de l'économie, de la santé et du social, de la culture ou du sport dans l'intérêt des Calédoniens.

Ce budget construit également l'avenir en assurant les moyens de relever les engagements et les défis à long terme de la Nouvelle-Calédonie.

Toutefois, notre économie reste très largement dépendante des cours du nickel, leur baisse amorcée pourrait entraîner une diminution des recettes. Pour cette raison, **ce projet de budget se veut prudent**, avec des **dépenses de fonctionnement contenues** et des créations de postes maîtrisées au niveau de 2007. De même, le **recours à l'emprunt reste identique** à celui de l'année 2007.

Pour cette raison toujours, il a été décidé de **poursuivre les réformes engagées en matière budgétaire**. Une nouvelle étape dans cette démarche consiste en la modernisation des outils de pilotage budgétaire et d'évaluation de l'action publique qui améliorera à terme la gestion des deniers publiques et l'information des élus et des citoyens.